

REPUBLIQUE DU SENEGAL

-----  
Un peuple – Un but – Une foi  
-----

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

-----  
CENTRE NATIONAL D'ACTION ANTIMINES AU SENEGAL  
-----

PROJET D'ASSISTANCE A LA LUTTE ANTIMINES EN CASAMANCE

**COMITE REGIONAL DE COORDINATION DE  
L'ACTION ANTIMINES DE KOLDA**

**COMPTE RENDU DE LA SESSION DU 09 JUIN 2010**

Le Comité Départemental de Coordination de l'action antimines de Kolda a tenu, le 09 juin, dans la salle des banquets de la mairie de Kolda, sa première session ordinaire de l'année 2010, sous la présidence de Monsieur le Préfet du département.

L'ordre du jour portait sur :

- le point sur les recommandations formulées lors de la dernière session du comité ;
- l'état d'exécution du programme d'action antimines ;
- les perspectives ;
- les questions diverses.

Les travaux ont démarré à 11 heures 03 minutes par le mot de bienvenue du président de séance qui a souhaité la bienvenue aux participants et situé l'importance de la rencontre.

Abordant le premier point de son ordre du jour, le comité a suivi un exposé de Monsieur Moussa DIABY, Chef du Bureau Administratif et Juridique au CNAMS, articulée autour de quatre composantes.

Il a ainsi été fait état, au titre du déminage, de :

- ✓ l'élaboration, la validation et la mise en œuvre des Normes Sénégalaises d'Action Antimines (NOSAM),
- ✓ l'élaboration d'un plan d'action de déminage prévu pour être validé à la fin du mois, qui hiérarchise d'une part les localités de chaque arrondissement et de l'autre les arrondissements entre eux ;
- ✓ la dépollution des localités de Kandialang, Boutoute, Mandina Mancagne, Etafoune, Darsalam, Kaguite, Bacounoume et Sindone, Gouraf étant en cours de traitement.

La superficie totale Surface totale dépolluée s'élève à 97668m<sup>2</sup> et le nombre de mines relevées se chiffre à 113 mines antipersonnel, 02 mines antichars et 03 restes explosifs de guerre.

Des enquêtes générales ont par ailleurs été effectuées sur la piste Djifaghor-Boulome (avec une déclassification comme résultat) et dans la localité de Gouraf où trois zones nécessitant une enquête technique ont été identifiées. Les communautés rurales de Dioulacolon (Kolda) et de Bona (Sédhiou) seront incessamment visitées par ces enquêtes puisque l'opérateur a reçu un ordre de mission à cette fin.

Un Contrôle de qualité a également été fait sur les localités de Kandialang, Mandina Mancagne, Kaguite et Sindone.

Au chapitre de l'assistance aux victimes, l'exposé fait ressortir :

- le recensement des victimes dont les résultats ont identifié **160** personnes dont **85** amputées ;
- la validation du Plan d'action pour l'assistance aux victimes PANAV (2010 – 2014) ;
- l'équipement du siège de l'Association Sénégalaise des Victimes de Mines ;

- la formation, au sein de l'Association Sénégalaise des Victimes de Mines (ASVM), de 15 nouveaux relais d'éducation au risque, de 05 membres en gestion de projets et de 04 membres en bureautique ;
- l'appui à l'Hôpital Régional de Ziguinchor, au Centre de Santé de Sédhiou pour la gratuité des soins des victimes de mines, Centre Régional d'Appareillage Orthopédique de Ziguinchor, au Centre Hospitalier Régional de Kolda en matières premières et outillage pour l'appareillage des victimes, au Centre psychiatrique de Kénia pour le soutien psychologique des victimes de mines dans le département d'Oussouye ;
- la Convention de financement d'un montant de 10 000 000 F CFA passée avec IMCEC pour la mise en place d'activités génératrices de revenus au profit des victimes de mines.

La composante éducation au risque a donné lieu à

- un atelier de formation en techniques de planification d'activités d'éducation au risque au profit des agents du CNAMS, des opérateurs et partenaires des régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor, organisé du 23 au 25 juin 2009 et animé par le CIDHG ;
- l'élaboration, avec la participation des partenaires et opérateurs de l'éducation au risque des mines et REG des régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor, d'un plan d'action visant à prévenir les risques d'accidents par mine ;
- la mise en œuvre de projets d'éducation au risque dans les arrondissements de Nyassia, Kabrousse, Loudia Ouolof, Niaguis, Kataba I, Sindian, Dioulacolon et Djibanar ;
- l'exécution d'un projet par le Réseau des Radios communautaires pour la Paix et le Développement/World Education ;
- la production, en partenariat avec le Collectif des Rappeurs Inconditionnels De l'Action Antimines (CRIDAAM), d'un album musical de 08 titres, dupliqué en 1000 exemplaires ;
- des sessions de formation à la sécurité face aux mines et restes explosifs de mines ;
- à l'accréditation provisoire délivrée à Handicap International, au Comité d'Appui et de Soutien au Développement Economique et Social en Casamance (CASADES) et à l'Association pour la Solidarité et le Développement (ASD).

Le quatrième et dernier axe de la communication de Monsieur DIABY a porté sur le plaidoyer. A cet égard, il a été noté la célébration de la journée internationale du 04 avril dont l'objectif est de sensibiliser l'opinion publique sur le danger des mines antipersonnel et sur la situation des victimes de mines et mener un plaidoyer contre l'utilisation de ces engins.

Cette composante englobe également le plaidoyer communautaire qui a été conduit, en décembre 2009, au travers d'un projet pilote dans les arrondissements de Boutoupa-Camaracounda et Nyassia. Ce projet sera par la suite étendu aux localités de Adéane, Niaguis, Sindian, Oukout et Santhiaba Manjacque et Djibanar, avec des sessions de consolidation à Boutoupa-Camaracounda et Nyassia.

L'exposé a été suivi d'un débat au cours duquel ont été abordés plusieurs points dont entre autres l'implication des leaders communautaires du département de Kolda, le rôle de l'armée dans le déminage humanitaire et l'implication, dans le volet éducation au risque des mines, des radios communautaires de la place. Les réponses apportées ont permis de lever les équivoques et d'apporter les éclairages appropriés.

Au titre des perspectives, les grands axes dégagés sont relatifs au démarrage de l'enquête générale à grande échelle, la poursuite des opérations de déminage, la validation du Plan d'Action de déminage, la reprise du contrôle qualité, la restitution des terres, la poursuite des activités d'éducation au risque, l'élargissement du plaidoyer, l'appui psychologique aux victimes de mines, l'appui aux structures sanitaires et aux centres d'appareillage orthopédique et l'élaboration d'une Stratégie de mobilisation des ressources.

En clôturant les travaux, le Préfet de Kolda s'est réjoui de la tenue du comité ainsi que de la qualité des travaux. Il a félicité le CNAMS pour le travail remarquable accompli et réaffirmé l'engagement des autorités administratives à œuvrer la réussite du programme national de déminage humanitaire.

La séance a été levée à 13 heures 15 minutes.

Le rapporteur

Moussa DIABY